



Projet de ligne Bassecourt – Mühleberg

Situation actuelle et prochaines étapes

Information pour les communes, les autorités et les médias

28 janvier 2019

Le projet de ligne Bassecourt – Mühleberg est l'un des principaux projets de réseau de Swissgrid et revêt, avec d'autres projets du «Réseau stratégique 2025», une importance particulière pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse.

L'arrêt prévu de la centrale nucléaire de Mühleberg en 2019 entraîne la suppression d'une grande partie de l'injection d'énergie sur le réseau 220 kV à Mühleberg. L'énergie manquante doit principalement être importée par le nord-ouest de la Suisse. L'installation d'un nouveau transformateur ainsi que l'augmentation de la tension de la ligne Bassecourt – Mühleberg existante de 220 à 380 kilovolts (kV) garantit la sécurité de l'approvisionnement de l'agglomération de Berne et du plateau suisse. L'augmentation de la tension et par là-même la transformation 380/220 kV à Mühleberg permet d'augmenter la capacité d'importation en provenance de France et d'Allemagne.

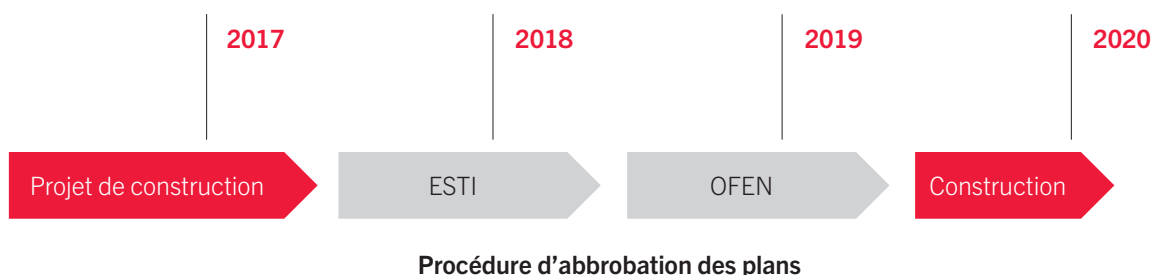
La transformation de la ligne ne nécessite qu'un petit nombre de mesures de construction des pylônes existants. Le tracé de la ligne est maintenu. La ligne à très haute tension Bassecourt – Mühleberg de 45 kilomètres a déjà été autorisée en 1978 par l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) pour une tension d'exploitation de 380 kV. Jusqu'à présent, elle n'était exploitée qu'avec une tension de 220 kV. Ceci se fait dans le respect des valeurs limites actuellement applicables de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ainsi que de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

Calendrier de la procédure

En juin 2017, Swissgrid a déposé le dossier d'approbation des plans auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), dossier qui a été mis à l'enquête publique par la suite. Des oppositions de communes et de la population ont été déposées contre l'augmentation de la tension et les mesures de construction y afférentes. Les oppositions visent entre autres l'exposition aux champs magnétiques et au bruit ou sont favorables à un déplacement ou à un câblage de la ligne. Seuls les habitants et les propriétaires fonciers résidant dans un corridor défini à proximité de la ligne ou y possédant des parcelles ont en principe un droit d'opposition. Ce dénommé périmètre de légitimation est d'environ 110 à 150 mètres pour la ligne à très haute tension Bassecourt – Mühleberg. Les opposants hors de ce périmètre doivent prouver leur qualité à agir.

En août 2018, l'ESTI a transmis le dossier d'approbation des plans à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour examen des oppositions. L'OFEN mènera ensuite des séances de conciliation avec les opposants légitimés. La décision de l'OFEN est attendue d'ici mi-2019. Celle-ci peut être contestée par voie de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Durée de la procédure optimale (sans renvoi devant les tribunaux)



Travaux de construction dans la sous-station de Mühleberg

Les travaux de construction préparatoires au nouveau transformateur ont débuté en janvier 2018 à la sous-station de Mühleberg. Swissgrid avait déjà remplacé auparavant le poste de couplage aérien par un poste de couplage isolé au gaz. De par sa construction très compacte, le nouveau poste de couplage intérieur nécessite bien moins de place. Les sites d'installation ont en outre été préparés pour le nouveau transformateur qui sera livré à mi-2019. Les mesures de protection pour le nouveau transformateur sont vastes et répondent aux normes les plus strictes. Les murs environnants en béton sont ainsi équipés d'une installation d'extinction d'incendie sprinkler qui refroidit l'enveloppe des pôles en cas de feu et ne laisse donc pas l'incendie s'installer.

De plus amples informations sur ce projet de réseau sont disponibles sur notre site Internet sous www.swissgrid.ch/bassecourt-muehleberg.